

EHPAD LES MYRTILLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Du Jeudi 8 Octobre 2015 à 14H00

Représentants des Familles : Mme MICHEL P.

Représentants du Conseil d'Administration : Mme DIOT J. –Mme PHILIPPOT J.

Représentants des Résidents : M ARNAUD M. - Mme VEY M.

Représentants du Personnel : Mme BOUVIER M-C. – Mme LALLIER M-J. - Mme MALET A.

Participants : M BEYRON J-L - M CHAVE L. – Mme DE ROSSI J. – Mme DUMAS C. (secrétaire de séance) – M HERDT H. - Mme IAPTEFF M. – Mme RIEU G.

Excusés : Mme BARRAS B. – M RIOU F. (Représentants des Familles) – Mme BURINE R. (Représentante des Résidents) – Mme LOULIER S. (Représentant du Conseil d'Administration)



1) Mise en service du Bâtiment C et déménagement des résidents concernés

Cette séance consiste notamment à présenter et soumettre au vote du Conseil de la Vie Sociale l'approbation du déménagement vers le bâtiment C fraîchement restructuré :

a) Bâtiment C

Le Bâtiment C est l'ancien bâtiment principal de l'EHPAD, organisé sur 3 niveaux, qui se composera de 25 chambres nouvelles. Contrairement à celles de l'extension, ce sont des chambres restructurées avec des contraintes plus importantes quant à l'organisation et la structure des espaces.

**Les résidents concernés par le prochain déménagement vers ce bâtiment seront ceux situés actuellement dans les bâtiments D et E, c'est-à-dire l'ensemble des anciens bâtiments, soit 32 résidents.** Cela implique la création de 7 chambres doubles temporaires dans le bâtiment C, le temps que le bâtiment D soit lui aussi restructuré, d'ici avril 2016.

b) Commission de sécurité

Afin de mettre en service le bâtiment, la Commission de Sécurité (représentée par des pompiers, la gendarmerie, la Mairie...) vérifie que les travaux soient en bon et due forme. La Commission de Sécurité est fixée au Mardi 20 Octobre 2015, un avis favorable validera la livraison du bâtiment et la possibilité de l'occuper.

Dans ce cas, après finalisation de l'ensemble des travaux au sein du bâtiment C, le déménagement pourra se réaliser.

c) Proposition des chambres simples et doubles temporaires, et aménagement

Le choix quant à la répartition des résidents en chambre simple et double temporaire a été établi à partir du critère Médical, c'est-à-dire la qualité Physique et Psychologique du résident. Les affinités qui peuvent exister entre les résidents sont également prises en compte. La proposition d'affectation par chambre, est issue d'un travail pluridisciplinaire entre le médecin coordonateur, l'infirmière coordinatrice et le directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle que les propositions faites au Conseil de la Vie Sociale sont discutables mais qu'il convient de faire un choix. Les résidents placés en chambres doubles seront prioritaires pour intégrer une chambre simple lorsque le bâtiment D sera livré. Sous réserve de modifications, ce dernier devrait être livré d'ici avril 2016.

Après présentation de la liste des résidents établie à ce jour, en chambres simples et doubles temporaires, le Conseil de la Vie Sociale valide la proposition.

Suite à l'avis favorable de l'ensemble du Conseil, les familles et résidents concernés par ce déménagement seront avertis prochainement par courrier.

d) Date prévisionnelle et organisation du déménagement

Le déménagement des résidents des bâtiments D et E vers le bâtiment C se déroulera du **2 au 3 Novembre 2015**.

Comme pour le déménagement dans l'extension, un appel à des bénévoles va être fait. L'organisation étant moins conséquente (qu'en juin 2014) avec 32 résidents et des allers-retours qui se feront uniquement sur une aile du bâtiment.

Les locaux techniques présents sur le niveau 0 seront temporairement aménagés pour placer les vêtements des résidents en chambre double si nécessaire.

Le déménagement sera organisé autour de différentes équipes :

- pour déménager les lits (démonter et remonter).
- pour faire le ménage et refaire les lits.
- pour déménager les meubles et les cartons.

⇒ Soit 5 déménagements prévisionnels toutes les 2 heures

e) Suite des travaux

La Phase 2 s'achève donc par la livraison du bâtiment C, à la fin de ce mois d'octobre 2015. Les bâtiments D et E seront alors inoccupés et permettront de poursuivre les travaux sur la partie D (phase 3).

Pour avril 2016, 11 nouvelles chambres seront livrées et permettront d'offrir une chambre simple pour les résidents en chambres doubles temporaires du bâtiment C (soit 7 résidents). Enfin, à partir du mois d'avril 2016, la phase 3 consistera en la restructuration et l'extension du dernier bâtiment (Bâtiment E), ainsi que la restructuration du parc intérieur.

Afin de maintenir l'accès au PASA, situé au niveau inférieur du bâtiment D, la coursive de liaison sera conservée. Tant que les travaux au sein du bâtiment n'ont pas débuté, le passage est maintenu. A partir du mois d'avril 2016, l'accès au PASA se fera par le niveau -1 (lingerie).

La fin générale des travaux d'extension et de restructuration des Myrtilles est programmée d'ici janvier 2017.

## 2) Prix de journée 2016

Le Directeur présente la prévision des tarifs pour 2016, d'après le tableau ci-dessous, qui reprend l'évolution tarifaire depuis 2011 :

PREVISION TARIF 2013 A 2015						
Année	Tarif de base	Tarif dépendance "ticket modérateur	Provision "atténuation du prix de journée'	Provision travaux	Total "TARIF GLOBAL	% d'évolution
2011	31,24 €	4,12 €	1,00 €		36,36 €	
2012	33,05 €	4,22 €	1,00 €	1,00 €	39,27 €	8,0%
2013	35,58 €	4,22 €	1,00 €	0,87 €	41,67 €	6,1%
2014	36,11 €	4,42 €	2,00 €	2,00 €	44,53 €	6,8%
2015	36,69 €	4,52 €	2,00 €	3,00 €	46,21 €	3,8%

### Prévision 2016\* sous réserve de négociation avec le Conseil Départemental

PRIX DE JOURNEE 2016		
PREVISION	ENTRE	
		47,33 €
% d'évolution	2,42%	3,00%

Les tarifs évoluent selon trois critères :

- l'inflation
- les provisions en investissement (travaux de restructuration)
- les provisions pour l'atténuation du prix de journée

Du fait de provisions réalisées depuis 2011 pour le financement des travaux, l'établissement est en mesure de commencer aujourd'hui à limiter l'impact de ces investissements sur le prix de journée. En effet l'idée a toujours été de réaliser des économies en amont et durant

l'opération, de manière à ce qu'à l'issue des travaux, une fois que les nouveaux amortissements seront en cours, le prix de journée puisse être atténué.

En comparaison aux années précédentes, une augmentation comprise dans une fourchette de 2.42 et 3% est proposée pour 2016 par le Directeur. Cette dernière est donc moindre qu'auparavant.

L'objectif du Directeur est de proposer un tarif inférieur à la moyenne départementale (considérant que la moyenne Ardéchoise est l'une des plus basses du territoire national), pour un établissement entièrement neuf et adapté aux besoins actuels des résidents.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de la Vie Sociale donne son accord sur la proposition de prix de journée 2016 présentée par le Directeur.

### **3) Questions diverses**

#### **a) Ouverture du PASA**

Le PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) permet d'accueillir les résidents de l'établissement présentant des difficultés de mémoire, des troubles psychologiques (maladies Alzheimer ou apparentées).

Lundi 12 Octobre se tiendra une réunion de travail en vue de la labellisation du PASA en présence de membres de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du Conseil Général. Cette labellisation marquera l'officialisation de ce nouveau service au sein des Myrtilles.

Ce projet est coordonné par Joannie DE ROSSI, Psychologue et Neuropsychologue au sein de l'EHPAD.

Afin de travailler au PASA, des agents ont été formés à la spécialisation ASG (Assistante de Soins en Gériatrie) :

-Carole CHAZALON et Marie-Josèphe LALLIER sont formées ASG

-Agnès MALET et Mélanie VIALATTE sont en cours de formation.

D'autres professionnels ont été recrutés ou sont en cours de recrutement, tels la psychomotricienne Mme Nathalie Tironneau qui intervient 2 après-midi par semaine, et le poste d'ergothérapeute qui n'est toujours pas pourvu.

Le PASA permet aux résidents de reprendre et/ou de maintenir les habitudes de vie (cuisine, ménage, vaisselle, pliage de linge,...) en créant un environnement « comme à la maison ». Le personnel est là pour faciliter les activités, le résident étant acteur. L'objectif à terme est de limiter la prise en charge médicamenteuse.

L'agrément permet d'accueillir 14 résidents par jour, le PASA est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h. Il n'y a pas de contrainte de participation.

Le projet est financé principalement par l'Agence Régionale de Santé (Etat) et le concours du Conseil Départemental.

Aucune participation financière supplémentaire n'est demandée aux résidents.

Il s'agit donc d'une réelle innovation et amélioration de la prise en charge de nos aînés sur le territoire de St-Pierreville, en complément de l'EHPAD et du SSIAD.

b) L'apéritif du dimanche

Le Directeur informe que l'apéritif servi tous les dimanches est suspendu, certains résidents présentant des difficultés de consommation modérée avec l'alcool.

c) Repas partagés

Le repas partagé permet aux résidents de profiter d'un moment plus convivial et d'échange autour d'un déjeuner. En présence de l'animatrice, 6 résidents au maximum partagent le repas en salle d'animation. Les convives sont proposés en fonction des affinités, de l'humeur du jour et bien entendu de leurs envies.

Il est proposé de servir l'apéritif aux résidents qui le souhaitent au cours de ces repas partagés. Cela pourra être une alternative aux problèmes rencontrés en salle à manger.

d) Prise en charge des besoins quotidiens des résidents

Les besoins quotidiens des résidents évoluent au cours de leur séjour. Afin de renseigner aux familles les vêtements, produits d'hygiène ou alimentaires nécessaires à leur parent, une fiche va être mise à disposition dans la chambre de chaque résident.

Cette fiche pourra être utilisée par les aides-soignants, le service hébergement ou encore l'animatrice.

e) Repas de Noël

Suite au succès du repas de Noël 2014, un repas sera à nouveau organisé le **Samedi 19 Décembre 2015** aux Myrtilles. Les familles seront invitées au nombre de 2 maximum par résident. L'animatrice s'occupe de la recherche d'un prestataire pour animer cette journée.

f) Soirée Jeux

L'animatrice va mettre en place des soirées Jeux, 1 fois par mois, en invitant des personnes de l'extérieur à partager un moment avec les résidents.

Monsieur le Directeur annonce que la prochaine réunion du CVS aura lieu en fin d'année 2015 ou en janvier 2016.

**La séance est levée à 15H20**

Mme Marthe VEY  
Présidente du CVS

M. Henry HERDT  
Directeur

